

**Trophée et Championnat BMX
Auvergne-Rhône-Alpes 2019**

1- Le Calendrier

Le Trophée et le Championnat régional BMX Auvergne-Rhône-Alpes se déroulent sur une seule épreuve : **MAI 2019 (en fonction du calendrier National) – Date à confirmer par la FFC.**

Le choix de la piste et du club organisateur se fera sur candidature, par la commission régionale BMX Auvergne-Rhône-Alpes. Toutes les pistes devront avoir leur homologation à jour afin de pouvoir postuler.

Les clubs devront envoyer leur candidature pour le Trophée et Championnat Auvergne-Rhône-Alpes **UNIQUEMENT** au comité Régional avant le 30 Septembre 2018 à Stéphanie DOUENS par email : sdouens@auvergnerhonealpescyclisme.com

2- Le règlement

Seuls les pilotes licenciés en Auvergne-Rhône-Alpes pourront participer.

Tous les vélos devront être équipés de plaques frontale et latérale conforme au règlement en vigueur.

Sur la plaque latérale la lettre accompagnant le numéro est fortement conseillée.

Il n'y aura pas de points sur les manches qualificatives.

3- L'émergence

Pas d'émergence, ni de contrôle de licence.

L'émergence sera remplacé par une diffusion sur le site internet de la liste des pilotes et par un affichage par catégorie des pilotes. A chacun de s'assurer dans les temps, qu'il soit bien inscrit sans oublier de contrôler son numéro de pilote et que sa catégorie corresponde.

4- Les essais

Les Essais avec grille s'effectueront par blocs.

| | Catégories | Informations | |
|---------------|---|------------------|-----------------|
| BLOC 1 | Cruisers | Garçons + Filles | pas de pastille |
| BLOC 2 | Prélicencié - Poussin - Pupille | Garçons + Filles | Bleue |
| BLOC 3 | Benjamin | Garçons + Filles | Verte |
| BLOC 4 | Minime - Cadet | Garçons + Filles | Jaune |
| BLOC 5 | Femmes 17 et + ; Hommes 19/24 - Hommes 25/29 Hommes 30 et + ; Juniors - Elites | | Rouge |

5- Les Horaires

Les horaires seront donnés à titre indicatif, mais le timing peut être ajusté en fonction du nombre de participants lors de l'épreuve :

| SAMEDI | | DIMANCHE | |
|---|---|---|---|
| Essais | Blocs 1-2-3 avec grille | Essais | Blocs 4 et 5 avec grille |
| Courses | Manches blocs 1-2-3 | Courses | Manches blocs 4 et 5 |
| | Phases finales 1/8, 1/4, 1/2 et finales | | Phases finales 1/8, 1/4, 1/2 et finales |
| <i>Remise des récompenses 15 minutes après la fin des finales</i> | | <i>Remise des récompenses 15 minutes après la fin des finales</i> | |

6- Les Engagements

L'engagement est fixé à :

- Pour une épreuve 20 pouces **OU** Cruiser :
 - o 6 € par pilote jusqu'à la catégorie Benjamin (Incluse)
 - o 10 € par pilote pour les catégories Minime et plus
- Pour une épreuve 20 pouces **ET** Cruiser :
 - o 12 € par pilote

Tarifs des engagements sous réserve de modifications des frais de reversions des clubs surtout pour 2019.

7- Les Inscriptions

Les inscriptions se feront obligatoirement par les clubs, via le logiciel CICLE WEB accessible sur le site internet de la FFC « Engagements Clubs »

Le Règlement se fera sur place auprès du secrétariat par les responsables de chaque club.

Trois courses seront mises en ligne :

- 1- Championnat Auvergne-Rhône-Alpes 20 pouces
- 2- Championnat Auvergne-Rhône-Alpes 24 pouces
- 3- Championnat Auvergne-Rhône-Alpes 20 + 24 pouces

La clôture des inscriptions se fera 15 jours avant la course.

(La date exacte de clôture sera communiquée dès confirmation de la date de l'épreuve)

Passé ce délai, une pénalité sera appliquée pour tout engagement tardif.

Le responsable de chaque club devra veiller à bien valider ses inscriptions avant la date limite.

Tout absence de pilote devra obligatoirement être signalée au responsable du secrétariat.

A partir de 10 pilotes engagés, chaque club devra fournir un arbitre par jour de course.

8- Les Catégories (Cf. Annexe-1)

Si les pilotes d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie supérieure tout en gardant un classement séparé.

Pour les Filles dans les catégories Benjamin et moins, si elles sont moins de 4 pilotes dans les catégories, elles seront regroupées avec les garçons de la même catégorie, tout en gardant un classement séparé.

Pour la catégorie Elite Hommes, s'il y a moins de 4 pilotes : les pilotes intégreront la catégorie Homme 19/24.

Pour la catégorie Elite Femmes, s'il y a moins de 4 pilotes : les pilotes intégreront la catégorie Femme 17 et +.

Aucun sur-classement ne sera accepté.

9- Classement et Récompenses

Tous les pilotes licenciés du comité Auvergne-Rhône-Alpes ayant participé au Trophée ou Championnat Régional seront classés. Les résultats seront publiés sur le site du comité :

www.auvergnerhonealpescyclisme.com

Les catégories Benjamins et moins participeront au Trophée Régional BMX Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Championnat BMX Auvergne-Rhône-Alpes étant une épreuve officielle FFC, un titre sera décerné à partir de la catégorie Minime.

Le vainqueur de chaque catégorie du Championnat BMX Auvergne-Rhône-Alpes (à partir de 4 pilotes) se verra décerner le titre de « Champion Auvergne-Rhône-Alpes BMX ».

Pour le Trophée Régional et le Championnat BMX Auvergne-Rhône-Alpes, seuls les trois premiers de chaque catégorie recevront, sur le podium, une récompense remise par le Comité Auvergne-Rhône-Alpes. Si le club organisateur le souhaite, les cinq autres finalistes recevront une récompense, hors cérémonie protocolaire (à préciser sur l'invitation).

Le club pourra aussi ajouter des récompenses. A spécifier sur les invitations.

La réglementation concernant la cérémonie protocolaire sera appliquée (Cf.§6-Sanctions et appels-6.9.005)

10- Règlement technique

- Les pilotes ayant des licences en cours ne pourront participer au Championnat Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le pilote doit rester en possession de sa licence. Il devra vérifier lui-même sa catégorie, son numéro de pilote et autres renseignements.
- Les titulaires d'une carte à la journée, d'une licence accueil, d'une licence Pass'Loisir ne sont pas autorisés à participer au Trophée ou au Championnat Régional Auvergne-Rhône-Alpes.
- Les responsables de club ou entraîneurs devront informer les pilotes de la réglementation FFC pour l'équipement des vélos et les tenues vestimentaires.
- Les pilotes qui se blesseraient lors des essais doivent faire établir par le médecin de l'épreuve un certificat médical et le transmettre au secrétariat de la course avant la fin de la 3^{ème} manche pour apparaître dans le classement.
- Rappel, les numéros dans le dos des maillots ne sont plus tolérés pour les courses Auvergne-Rhône-Alpes.

Aucun changement ne sera effectué après l'affichage des races.

Pour les pilotes NON Nationaux, la participation au Trophée et au Championnat Régional BMX est obligatoire pour permettre la qualification et participation au TFBMX 2019 et Championnat de France 2019.

La participation au Championnat Régional BMX est obligatoire pour les pilotes nationaux.

En cas de problème médical ne permettant pas de participer à une épreuve, merci de transmettre le formulaire de demande de dérogation remplie avec obligatoirement un certificat médical UNIQUEMENT au siège du Comité Auvergne-Rhône-Alpes **au maximum 15 jours après l'épreuve concernée par cette demande. Passé ce délai, aucune demande ne sera admise.**

Pour la Commission BMX Auvergne- Rhône-Alpes
Michel LECHAIGNE – Président et Représentant Comité AURA Zone Ouest
Christophe ALBARET – Secrétaire et Représentant Comité AURA Zone Ouest
Stéphane CHARTIER – Membre et Représentant Comité AURA Zone Ouest
Xavier RONGERE – Membre et Représentant Comité AURA Zone Est
Stéphane REIGNIER – Membre et Représentant Comité AURA Zone Est
Nathalie MORAWIEC – Coordinatrice Auvergne-Rhône Alpes